



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
☎ 450 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

- ✓ QU'il y aura séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare, le lundi 26 février 2018, à 19 h, au 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure 2018-117

Désignation : 1051, rue Sicard / 880, rue Principale / 850, rue Principale
Lots 5 274 711, 5 274 712, 5 274 714, cadastre du Québec

Nature et effets :

La demande porte sur l'acceptation des marges de recul moindre par rapport à la rue Sicard, soit :

- Marge de recul de 6,6 m pour le 1051, rue Sicard;
- Marge de recul de 4,6 m pour le 880, rue Principale;
- Marge de recul de 5,8 m pour le 850, rue Principale.

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil, relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 1^{er} JOUR DE FÉVRIER 2018.

Patricia Labby
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 145.6)

Je, soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 1^{er} jour de février 2018, entre 12 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1^{er} jour de février 2018.

Patricia Labby
Directrice générale et secrétaire-trésorière